

**CHANTIER**

**Joseph Chapelle**  
11 Rue Joseph Chapelle  
69008 Lyon

**CLIENT**

**THE GOOD SOCIETY**  
8 cours franklin roosevelt  
69006 Lyon  
SIRET : 883 540 460 00010  
c.thibierge@mygoodinvest.com

Lot 1 - 59,08 m<sup>2</sup>

N°	Désignation	Qté.	Unité	Prix U. HT	TVA	Total HT
1	<b>Platrerie - Peinture</b>					<b>18 703,86 €</b>
1.1	Cloisons isolées 120 mm Doublage Optima 120 avec isolation laine de verre de 120mm et BA13 Fourniture et mise en oeuvre d'un doublage, composé de 1 plaques de plâtre BA 13, fixées sur une ossature métallique type F47 compris isolant de 120mm avec R = 3.75 m <sup>2</sup> .K / W, de type GR32 de chez ISOVER, Référence ISOVER : 83311, Certificat ACERMI n° : 02/018/100.	59,55	m <sup>2</sup>	60,00 €	5,5 %	3573,00 €
1.2	Plafond horizontal SANS ISOLATION sur rails avec tige filetée et BA13	36	m <sup>2</sup>	46,00 €	10 %	1656,00 €
1.3	Cloison 72/48	32	m <sup>2</sup>	58,00 €	10 %	1856,00 €
1.4	Bloc porte prépeint HT 2040 Larg 930 RD HPERF	5	u	350,00 €	10 %	1750,00 €
1.5	Peinture porte	5	u	91,50 €	10 %	457,50 €
1.6	Préparation des murs	68	m <sup>2</sup>	13,00 €	10 %	884,00 €
1.7	Peinture Murs TVA R	214,87	m <sup>2</sup>	28,00 €	10 %	6016,36 €
1.8	Peinture Plafonds	59	m <sup>2</sup>	29,00 €	10 %	1711,00 €
1.9	Boiseries - peinture	25	m <sup>2</sup>	32,00 €	10 %	800,00 €
2	<b>Electricité</b>					<b>10 668,64 €</b>
	Compris dans le devis électricité, les chauffages électriques type fluide thermoactif - Chambre : 1000W Pièce à vivre : 1500W Sèche serviette salle d'eau 750W					
2.1	Entrée Type	1	u	697,26 €	10 %	697,26 €
2.2	Séjour Type	1	u	1071,37 €	10 %	1071,37 €
2.3	Tableau de communication NEO GRD1 QUAD	1	m <sup>2</sup>	245,00 €	10 %	245,00 €



Scannez le code QR pour retrouver votre devis en ligne



N°	Désignation	Qté.	Unité	Prix U. HT	TVA	Total HT
2.4	Tableau 3 rangées	1	u	1986,73 €	10 %	1986,73 €
2.5	WC Type	1	u	159,22 €	10 %	159,22 €
2.6	SDB Type	1	u	1174,20 €	10 %	1174,20 €
2.7	Cuisine Type	1	u	2763,27 €	10 %	2763,27 €
2.8	Chambre Type	2	u	786,42 €	10 %	1572,84 €
2.9	Fourniture et pose de VMC	1	u	460,00 €	10 %	460,00 €
2.10	caissons pour VMC	1	u	375,00 €	10 %	375,00 €
2.11	F/Pose trappe de visite	1	u	163,75 €	10 %	163,75 €
<b>3</b>	<b>Sols &amp; carrelages et faïences</b>					<b>8 212,25 €</b>
3.1	Ragréage	46	m <sup>2</sup>	31,25 €	10 %	1437,50 €
3.2	Fourniture et pose de carrelage au sol 60x60cm et plinthes assorties y compris colle et joint (prix moyen du carrelage 40€/m <sup>2</sup> )	46	m <sup>2</sup>	118,75 €	10 %	5462,50 €
3.3	Fourniture et pose de faïence y compris colle et joint (prix moyen 40€/m <sup>2</sup> )	7	m <sup>2</sup>	118,75 €	10 %	831,25 €
3.4	Parquet - Ponçage et 2 couches de vernis Sans réparation	13	m <sup>2</sup>	37,00 €	10 %	481,00 €
<b>4</b>	<b>Plomberie</b>					<b>6 763,00 €</b>
4.1	Bac douche 90	1	u	662,00 €	10 %	662,00 €
4.2	Mitigeur douche	1	u	149,00 €	10 %	149,00 €
4.3	Paroi douche	1	u	520,00 €	10 %	520,00 €
4.4	Meuble salle de bains	1	u	900,00 €	10 %	900,00 €
4.5	WC Bati	1	u	812,50 €	10 %	812,50 €
4.6	habillage bati-support	1	u	187,50 €	10 %	187,50 €
4.7	Attente LL LV	2	u	129,00 €	10 %	258,00 €
4.8	Evier Mitigeur	1	u	149,00 €	10 %	149,00 €
4.9	Plomberie - réseau	1	u	3125,00 €	10 %	3125,00 €
<b>5</b>	<b>Divers</b>					<b>562,50 €</b>
5.1	Nettoyage et évacuation de fin de chantier	1	u	562,50 €	10 %	562,50 €



Scannez le code QR pour retrouver votre devis en ligne



N°	Désignation	Qté.	Unité	Prix U. HT	TVA	Total HT
6	<p><i>Fenêtre 2 vantaux</i></p> <p>Haut 1800 mm x Larg 1200 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Carrelet 68 mm</li> <li>. Essence Bois : Pin</li> <li>. Laquage monocolore Blanc 9016</li> <li>. Vantail ouvrant à la française</li> <li>. Hauteur allège (du dessous de la menuiserie au sol fini) : 1000 mm</li> <li>. Ouverture intérieure</li> <li>. Vantail principal en droite tirant (vue intérieure)</li> <li>. Performance thermique vitrage : Ug (W/K.m<sup>2</sup>) = 1,1, Rw (dB) = 36(-1;-5), Uw (W/m<sup>2</sup>.K) = 1,4</li> <li>. Largeur Hors tout Ailes comprises : 1200 mm, Hauteur Hors tout Ailes comprises : 1800 mm</li> <li>. Largeur Dos de dormant : 1200 mm, Hauteur Dos de dormant : 1800 mm</li> </ul>	2	ens	1804,71 €	5,5 %	3609,42 €
7	<p><i>Fenêtre 2 vantaux</i></p> <p>Haut 1400 mm x Larg 1400 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Carrelet 68 mm</li> <li>. Essence Bois : Pin</li> <li>. Laquage monocolore Blanc 9016</li> <li>. Vantail ouvrant à la française</li> <li>. Hauteur allège (du dessous de la menuiserie au sol fini) : 1000 mm</li> <li>. Ouverture intérieure</li> <li>. Vantail principal en droite tirant (vue intérieure)</li> <li>. Performance thermique vitrage : Ug (W/K.m<sup>2</sup>) = 1,1, Rw (dB) = 36(-1;-5), Uw (W/m<sup>2</sup>.K) = 1,4</li> </ul>	1	ens	1671,94 €	5,5 %	1671,94 €
8	<p><i>Fourniture et pose porte d'entrée en bois pleine</i></p> <p><i>L1000 X H2200</i></p>	1	m <sup>2</sup>	3289,00 €	5,5 %	3289,00 €
9	<p><i>Fenêtre bois</i></p> <p>1 vantail pour courette anglaise - ouverture par le dessus -</p> <p><i>L 800 mm x L 400 MM</i></p>	2	u	1101,10 €	5,5 %	2202,20 €



Scannez le code QR pour retrouver votre devis en ligne



## MODES DE PAIEMENT

### Virement bancaire

IBAN FR76 1027 8073 7400 0207 7520 136  
BIC CMCIFR2A

### Chèque

Total HT	55682,81 €
TVA 5,5 %	789,02 €
TVA 10 %	4 133,74 €
<b>Total TVA</b>	<b>4 922,76 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>60 605,57 €</b>

**Net à payer** **60 605,57 €**

*En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.*

Mention "Bon pour Accord", date et signature



Scannez le code QR pour retrouver votre devis en ligne



ACTEMI SAS - 276 Chemin De Machy 69380 Chasselay  
Capital de 3000 € - RCS Lyon 847 622 883 - TVA : FR81847622883  
RCP et décennale : L'Auxilliaire n° 320.230187 - 20 Rue Garibaldi 69006 Lyon (France)

## Article 1 : Acceptation du marché

Après signature du devis par les deux parties, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après. Ces conditions s'appliquent nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales éventuelles de nos clients, sauf acceptation écrite de notre part de tout ou partie de ces conditions. Ces conditions générales peuvent également être modifiées par des conditions particulières dûment acceptées par les deux parties et précisées sur ce devis. La signature par le client et l'entreprise de ce devis implique leur accord total sur : la nature des travaux, la consistance, les équipements fournis, le prix des travaux, ainsi que sur les conditions générales d'évolution des prix et d'exécution des travaux de l'installation et les clauses particulières ci avant énumérées

## Article 2 : Validité de l'offre

La présente offre est valable pour une durée maximale de un mois à compter de sa date. Passé ce délai, nous pourrons réviser les prix en appliquant les hausses intervenues sur le prix des fournitures et des coûts de main d'œuvre par application du coefficient de révision relevé sur le tableau publié par le journal " le bâtiment artisanal " calculé d'après l'index bâtiment national BT, ainsi que les différents paramètres inclus dans notre proposition ceci donnant lieu alors à un nouveau devis.

## Article 3 : Conclusion de la vente

Le contrat n'est conclu entre les parties qu'à compter de notre réception de ce devis avec votre signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour travaux ». En aucun cas, une commande ne sera considérée comme définitive si elle n'est pas accompagnée d'un acompte de 30 % du montant total TTC du devis.

## Article 4 : Délais d'exécution des travaux

Les délais exprimés dans ce devis concernant le début prévu des travaux, comme leur durée d'exécution, ne sont donnés qu'à titre indicatif. S'ils s'avéraient différents lors du déroulement réel du contrat, cela ne pourrait entraîner en aucun cas une annulation partielle ou totale de la commande, ni donner lieu à des pénalités, des dommages – intérêts, ou une révision du montant net à payer exprimé sur ce devis.

## Article 5 : Clause de réserve de propriété

De convention expresse et sans qu'il soit possible d'y déroger, nous demeurons propriétaire de nos fournitures jusqu'à parfait paiement de la commande, en application de la loi N° 80 – 335 du 12 Mai 1980.

## Article 6 : Modalités de paiement

Nous acceptons les paiements par chèques libellés à notre nom en notre qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale (Décret n° 79-638 du 27 Juillet 1979).

Le paiement doit s'effectuer de la façon suivante, par chèques libellés à l'ordre de ACTEMI SAS :

- Un acompte de 30% à la commande,
- Un versement du solde à réception de la facture.

En cas de retard de paiement, nous pourrons suspendre toutes les commandes et travaux en cours sans mise en demeure préalable ni préavis et sans préjudice de toute autre voie d'action.

En cas de retard de paiement, une indemnité sera applicable de plein droit dès le dépassement des conditions de règlement prévues ci-dessus. Celle-ci sera calculée par application au montant des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de non-paiement de l'échéance, l'ensemble des créances sur le client au titre d'un ou de plusieurs contrats devient exigible, huit jours après une « mise en demeure à payer » demeurée vaine, adressée au client par nous, par lettre recommandée. En cas de recouvrement par voie contentieuse, les sommes dues seront majorées de 2 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à titre de clause pénale.

## Article 7 : Travaux supplémentaires

Les travaux non prévus au devis initial feront l'objet de devis additifs signés du client ou de bons de commandes séparés, indiquant au moins les bases d'estimation des prix, les conditions et le cas échéant, la durée de la prolongation du délai d'exécution prévu par le devis initial.

## Article 8 : Réception des travaux

Dès l'achèvement des travaux exécutés par l'entreprise, le client ou son représentant et l'entreprise se réuniront pour signer le « constat de réception des travaux », ou « PV de réception ». Toutefois, en l'absence de constat de réception des travaux signés par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95 % manifestera la volonté non équivoque du client de réceptionner et vaudra réception sans réserve ; la date de la réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95 %

## Article 9 : Garantie

La garantie est due à compter de la date du « constat d'achèvement des travaux » ou à défaut, de la date de règlement des 95% du montant de la facture. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces présentant un défaut de fabrication ou de montage de l'installation reconnu par le fabricant et l'entreprise. La durée de la garantie est conforme à la norme européenne.

## Article 10 : Attribution de juridiction

Tout litige dérivant du contrat et des présentes conditions générales est de la compétence du tribunal de la juridiction du siège de l'entreprise ACTEMI SAS.



Scannez le code QR pour retrouver votre devis en ligne

